

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts – Assainir énergétiquement les bâtiments publics

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 14 décembre 2015 de 14h à 17h au DTE pour traiter du postulat Anne Baheler Bech et consorts « Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton » et le postulat Jean-Yves Pidoux et consorts « Assainir énergétiquement les bâtiments publics ». Sous la présidence de M. Denis-Olivier Maillefer, soussigné président rapporteur, elle était composée de Mmes Anne Baehler Bech, Grazielle Schaller, Valérie Schwaar et de MM. François Debluë, Julien Eggenberger, Hugues Gander, Serge Melly, Michel Mieville, Jean-Yves Pidoux, Daniel Ruch et Jean-François Thuillard. M. Maurice Neyroud était excusé.

Ont également participé à la séance Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, accompagnée de MM. Laurent Balsiger, Directeur de la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) et Luis Marcos, responsable du domaine de l'énergie du bâtiment à la DGE-DIREN.

Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires, était en charge des notes de séance, ce dont nous la remercions.

2. POSITION DU POSTULANT

M. Pidoux souhaite donner l'impulsion à une solution vaudoise de l'assainissement énergétique des bâtiments publics qui pourrait s'inspirer d'une expérience fribourgeoise (création d'une fondation entre le canton de Fribourg et l'association Energo) et faire appel à des pratiques de *contracting* et *intracting*.

Clarification de concepts

Par *contracting*, il faut comprendre une convention de financement en vue d'investir dans des mesures d'assainissement énergétique, émanant d'un partenaire privé qui se rémunérera sur les économies d'énergie réalisées par le bénéficiaire de l'investissement.

L'*intracting* ou *contracting public*, recouvre aussi la volonté de réaliser des assainissements énergétiques, mais avec des fonds budgétaires internes, publics. Certaines villes et Länder allemands étant les pionniers de cette démarche, notamment la ville de Stuttgart qui a, dans les années nonantes, dégagé un fonds municipal pour réaliser des économies d'énergie et d'eau.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la conseillère d'Etat rappelle les mesures déjà existantes, notamment le programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », d'ailleurs insuffisamment utilisé et la révision du « Programme bâtiment de la Confédération ». Elle mentionne par ailleurs les collaborations entre l'association Energo et la Fédération des hôpitaux vaudois, ainsi que plusieurs communes. A ce stade, se pose la question de savoir s'il appartient au canton de mener un projet qui s'imposerait aux communes, étant admis que nombreuses d'entre elles sont déjà engagées dans des

élaborations de concepts et certifications : 23 d'entre elles ont déjà obtenu le label « Cité de l'énergie ».

Par ailleurs, Mme la conseillère d'Etat, interpellée sur la réponse à la motion Valérie Schwaar (09-MOT_089) relative à la création d'un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux annonce une réponse prochaine à cette intervention.

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulat Pidoux est bien accueilli, ses objectifs ne sont pas contestés. Un membre de la commission relate la mise en place dans sa commune d'un chauffage à distance grâce au système de *contracting*. Une députée souhaite que la dynamique qui s'installe chez les propriétaires privés dans la réalisation d'un bilan énergétique de leur immeuble soit partagée par l'Etat en tant que propriétaire de nombreux bâtiments.

Les quelques réserves émises sont les coûts importants induits par les suivis de processus d'assainissement, ainsi que la difficulté à procéder par du *contracting* face à des projets certes intéressants, mais non rentables. Il apparaît donc que des mesures classiques de subventionnement gardent dans ce cas leur pertinence.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour et 3 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Valeyres-sous-Rances, le 15 janvier 2016.

*Le rapporteur :
(Signé) Denis-Olivier Maillefer*